



PARCOURS FONDAMENTAUX DE L'ASSURANCE

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA362	6 jours - 42 h	Bases	Présentiel ou à distance	3443,00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 18/09/2025 au 08/10/2025

OBJECTIFS

- Exploiter les informations pour analyser la situation du client.
- Cibler les attentes et besoins de produits ou de services d'assurance du client.
- Sélectionner et conseiller une solution pertinente à partir de l'évaluation des besoins du client.
- Présenter, comparer, expliquer les garanties du contrat proposé et leurs limites, établir et présenter un devis d'assurance.
- Argumenter et justifier les solutions de gestion et de souscription du ou des contrats d'assurance proposées.
- Appliquer la réglementation propre aux contrats d'assurance vie, de prévoyance et de complémentaire santé.
- Explorer les opportunités réglementaires, économique ou commerciales pour développer son portefeuille client.

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

Consultez le taux de satisfaction de nos formations
ici >>

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Ce certificat permet de découvrir et d'acquérir les bases techniques des différents domaines de l'assurance.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par des professionnels de l'assurance, formateurs experts de l'Ifpass.

Les plus de la formation :

Les intervenants exposent les fondamentaux de l'assurance en privilégiant les exemples, échanges, mini-cas pratiques, QCM, questions/réponses ponctuent la formation.

Pourquoi un Certificat d'études générales d'assurances ?

L'IFPASS vous propose un dispositif souple et innovant dont l'objectif est de vous rendre rapidement opérationnel.

Ce certificat permet de découvrir et comprendre les savoirs indispensables de l'assurance.

Au terme de la formation, vous serez en mesure de communiquer avec vos différents interlocuteurs.

En six jours vous découvrirez :

- le secteur de l'assurance et ses acteurs
- les lois fondamentales de l'assurance
- les différents marchés : particuliers, professionnels, entreprises en assurance vie et non-vie
- les principes de la souscription et mécanisme d'indemnisation.

PROGRAMME

Environnement juridique de l'assurance

Module 1

- A. Contrat d'assurance
 - 1. Formation
 - 2. Exécution
- B. Structures juridiques et contrôle des organismes d'assurance
- C. Devoir de conseil de l'assureur

Environnement technique de l'assurance

Module 2

- A. Bases techniques des assurances de personnes
 - 1. Périmètre des assurances de personnes et de l'assurance vie
 - 2. Taux d'intérêt et tables de mortalité
 - 3. Lois de maintien en incapacité et en invalidité
 - 4. Notions de valeur probable et de valeur actuelle probable
- B. Tarification en assurances de personnes
 - 1. Tarification en prévoyance individuelle
 - 2. Tarification en assurance collective
- C. Principes de Solvabilité 2 et impacts sur les assurances de personnes
- D. Bases techniques des assurances de biens et de responsabilités
 - 1. Périmètre des assurances de biens et de responsabilité
 - 2. Caractéristiques et exemples sur le modèle fréquence coût
 - 3. Lois communes relatives aux fréquences et aux coûts
- E. Tarification en assurances de biens et de responsabilité
- F. Provisionnement en assurances de biens et de responsabilité
- G. Impacts de Solvabilité 2 sur les assurances de biens et de responsabilité

Assurances de biens et de responsabilité

Module 3

- A. Marché des particuliers
 - 1. Produits
 - a) assurance automobile et habitation
 - b) assurance de niche et affinitaire
 - 2. Acteurs
- B. Marché des professionnels et des entreprises
 - 1. Produits
 - a) assurance automobile
 - b) assurance dommage
 - c) assurance responsabilité civile
 - d) assurance pertes financières
 - e) assurance construction

- f) assurance transport et agricoles
- 2. Analyse des besoins et souscription
- 3. Acteurs

Assurance de personnes
Module 4

- A. Prévoyance
 - 1. Historique
 - 2. Mécanismes généraux
 - 3. Prestations en espèces complémentaire santé
- B. Complémentaire santé
 - 1. Prestations en nature
 - 2. Organisation des régimes sociaux
 - a) régime général
 - b) régime des indépendants
 - c) régime des agriculteurs
 - d) régimes spéciaux
 - 3. Frais de soins
 - 4. Réforme Douste-Blazy
 - 5. Réforme ANI
- C. Assurance vie
 - 1. Définition et généralités
 - 2. Différents contrats
 - 3. Clause bénéficiaire
 - 4. Possibilités de sorties d'un contrat d'assurance vie
 - 5. Fiscalité de l'assurance vie

Épreuve de validation - Certificat IFPASS
Un QCM de validation des acquis est effectué en fin de cycle
La certification est obtenue à partir de 12/20 de moyenne générale

Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par un QCM.
- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.
- Un certificat sera remis en cas de succès aux épreuves de validation.

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Toute personne souhaitant s'orienter vers les métiers de l'assurance.

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.

[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifique.

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

3443,00 €
Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 01/02/2026 à 20:14